



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

banques et établissements financiers

Question écrite n° 117327

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les mesures visant à prévenir toute nouvelle crise financière grave. À la suite de celle de 2008, plusieurs économistes américains et européens ont mis en cause la taille des établissements bancaires, considérée comme une question majeure, et ont plaidé pour un cloisonnement des activités de banque de dépôt et de banque d'investissement. Ces deux orientations sont de nature à empêcher la concentration bancaire et à faire renoncer au principe du « trop gros pour faire faillite » ainsi qu'à limiter la titrisation. Au Royaume-uni, un projet de loi prévoit que les banques devront séparer les métiers de la banque de marché et ceux de la banque de détail avec la création de filiales pour les activités de crédit à l'économie. Cette séparation est jugée de nature, en cas de nouvelle crise, à mieux protéger les déposants et à concentrer l'argent sur les besoins les plus utiles. Elle lui demande si le Gouvernement entend aller dans le même sens et ainsi limiter les risques d'une nouvelle crise aiguë.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117327

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9508

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)